

Dernière mise à jour le 22 octobre 2019

La future baisse d'impôt sur le revenu en 2020

Le site de l'économie.gouv.fr propose un simulateur permettant d'estimer la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020. Nous avons effectué quelques simulations que notre actualité vous présente aujourd'hui.

Sommaire

- Baisse d'impôt sur le revenu en 2020
- Simulation 1
- Présentation du contexte
- Résultat de la simulation
- Simulation 2
- Présentation du contexte
- Résultat de la simulation
- Simulation 3
- Présentation du contexte
- Résultat de la simulation
- Simulation 4
- Présentation du contexte
- Résultat de la simulation
- Références

Baisse d'impôt sur le revenu en 2020

1. Dans son communiqué de presse du 19 juillet 2019, Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, confirme les points suivants :
2. Le Président de la République a annoncé une baisse d'impôt sur les revenus perçus à compter de 2020 ;
3. Avec la mise en place du prélèvement à la source, cette baisse d'impôt sera effective dès le mois de janvier 2020, sur le bulletin de paie si le contribuable est salarié ou sur le montant de l'acompte pour les travailleurs indépendants ;
4. Ce nouveau barème de l'impôt s'appliquera automatiquement, sans nécessité d'une quelconque intervention du contribuable pour cela.

Extrait du communiqué de presse du 19/07/2019

Le Président de la République a annoncé une baisse d'impôt sur les revenus perçus à compter de 2020. Avec la mise en place du prélèvement à la source, cette baisse d'impôt sera effective

dès le mois de janvier prochain, sur votre bulletin de paie si vous êtes salarié ou sur le montant de votre acompte si vous êtes travailleur indépendant. Le nouveau barème de l'impôt s'appliquera automatiquement au calcul de votre prélèvement. Vous n'aurez rien à faire.

Simulation 1

Présentation du contexte

Soit un foyer fiscal :

- Dont le revenu imposable annuel après abattement est fixé à 35.000 € ;
- Le nombre de part est de 2 ;
- La situation de famille est : mariés/pacsés ;
- Contribuable résidant en métropole.

Résultat de la simulation

1. L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé à 1.378 € avant la baisse d'impôt ;
2. Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 1.132 €, soit un

gain de 246 €.

Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020

Rappel des éléments saisis : revenu net imposable = 35 000 €, nombre de parts = 2, situation = mariés/pacsés, résidence = métropole.

Résultat de votre simulation :

L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé* à 1 378 € avant la baisse d'impôt.
Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 1 132 €, soit un gain de 246 €.

Simulation 2

Présentation du contexte

Soit un foyer fiscal :

- Dont le revenu imposable annuel après abattement est fixé à 50.000 € ;
- Le nombre de part est de 2 ;

- La situation de famille est : mariés/pacsés ;
- Contribuable résidant en métropole.

Résultat de la simulation

1. L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé à 4.210 € avant la baisse d'impôt.
2. Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 3.308 €, soit un gain de 902 €.

Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020

Rappel des éléments saisis : revenu net imposable = 50 000 €, nombre de parts = 2, situation = mariés/pacsés, résidence = métropole.

Résultat de votre simulation :

L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé* à 4 210 € avant la baisse d'impôt.
Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 3 308 €, soit un gain de 902 €.

Simulation 3

Présentation du contexte

Soit un foyer fiscal :

- Dont le revenu imposable annuel après abattement est fixé à 50.000 € ;
- Le nombre de part est de 3 ;

- La situation de famille est : mariés/pacsés ;
- Contribuable résidant en métropole.

Résultat de la simulation

1. L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisies est estimé à 2 815 € avant la baisse d'impôt ;
2. Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 1 935 €, soit un gain de 880 €.

Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020

Rappel des éléments saisis : revenu net imposable = 50 000 €, nombre de parts = 3, situation = mariés/pacsés, résidence = métropole.

Résultat de votre simulation :

L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisis est estimé* à 2 815 € avant la baisse d'impôt.
Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 1 935 €, soit un gain de 880 €.

Simulation 4

Présentation du contexte

Soit un foyer fiscal :

- Dont le revenu imposable annuel après abattement est fixé à 80.000 € ;
- Le nombre de part est de 3 ;
- La situation de famille est : mariés/pacsés ;

- Contribuable résidant en métropole.

Résultat de la simulation

- L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisis est estimé à 12.404 € avant la baisse d'impôt ;
- Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 12.154 €, soit un gain de 250 €.

Simulateur de la baisse d'impôt sur le revenu annoncée pour 2020

Rappel des éléments saisis : revenu net imposable = 80 000 €, nombre de parts = 3, situation = mariés/pacsés, résidence = métropole.

Résultat de votre simulation :

L'impôt sur le revenu correspondant aux données saisis est estimé* à 9 302 € avant la baisse d'impôt.
Grâce à la baisse d'impôt, il est estimé à 9 052 €, soit un gain de 250 €.

Lien vers simulateur

<https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-de-la-baisse-dimpot-sur-le-revenu-annoncee-pour-2020> »

Références

Communiqué de presse de Gérald Darmanin,
Ministre de l'Action et des Comptes publics du
19 juillet 2019 N°764